



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE 31600

ARRONDISSEMENT DE MURET

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SEYSES

ARRETE 2025-187
PORTANT AUTORISATION D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATERIEL
SUPPORTANT DE LA PUBLICITE, UNE PREENSEIGNE OU UNE
ENSEIGNE

Le Maire de la Commune de SEYSES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Règlement National de Publicité,

Vu le Décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023 portant modification de diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux pré enseignes et aux paysages,

Vu la demande de déclaration préalable pour une nouvelle installation d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne en date du 22 juin 2025 enregistrée sous le n° AP-031-547-25-0001 présentée par Madame AMELIN Nathalie, visant à la pose d'un dispositif installé directement sur le sol,

Considérant que le projet respecte la réglementation nationale relative à l'affichage extérieur ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'autorisation d'installer la préenseigne objet de la demande susmentionnée est **accordée**.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera publié.

ARTICLE 3 : Le Maire de Seyses, est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

SEYSES, le 1^{er} juillet 2025

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,

